COMMUNICATION RÉGIONALE UNSA AVRIL 2024

AU SOMMAIRE

1/ Le retrait des fontaines à eau : l'UNSA relance la direction. Participez au sondage
2/ La gestion des RPS (Risques Psycho Sociaux) et les reclassements en IDF
3/Frais de transport, votre avis nous importe. Participez au questionnaire.
4/ Bulletin d'adhésion

1/ Les fontaines à eau : l'UNSA relance la direction face à son obligation employeur

Face au refus formel de la direction de revenir sur sa décision de supprimer les fontaines à eau sur PRESQUE tous les sites, l'UNSA a relancé la direction sur son obligation légale de fournir de l'eau potable et FRAÎCHE et à proximité du poste de travail (article R 4225-2 à R 1225-4 du code du travail).

Or sur certains sites le point d'eau n'est pas situé à proximité, et la direction nous répond que nous pouvons nous désaltérer dans les cabinets de toilette, seulement :

Le code du travail exclut les robinets des sanitaires de la définition de fontaine à eau, **pour des raisons d'hygiène avec un risque sanitaire** d'une part et d'autre part de température car les fontaines à eau doivent fournir une eau rafraîchie à moins de 12°C. Faudra t il faire appel à un huissier pour faire constater le défaut de température adéquate ?

Si certains sites ont la chance d'avoir une eau claire limpide et fraîche qui sort des robinets, ce n'est pas le cas pour tous. Qui peut boire une eau tantôt jaunâtre, tantôt trouble ou les 2 à la fois et qui plus est lorsque du jour au lendemain les points d'eau signalés comme non potables le deviennent miraculeusement.

La loi EGALIM est venue clarifier ces dispositions, en interdisant la distribution de bouteilles plastique dans les locaux à usage professionnel rendant la fontaine à eau obligatoire en entreprise dès le 1er Janvier 2022

Des solutions alternatives peu couteuses, écologiques, sans port de charge, dans une démarche responsable, existent permettant de concilier l'aspect économique avec la santé et le bien être des salariés.

Nous vous proposons de répondre au sondage sur le sujet pour convaincre la direction.

COMMUNICATION RÉGIONALE UNSA AVRIL 2024

2/La gestion des RPS (Risques Psycho Sociaux) et des reclassements en IDF

Les risques psychosociaux (RPS) recouvrent des risques professionnels qui mettent en jeu l'intégrité physique et la santé mentale des salariés au travail : Le stress, l'épuisement professionnel, la souffrance au travail, les relations sociales de travail vécues difficilement, la violence et les différentes formes de harcèlement moral et sexuel…
A l'EFS, les salariés peuvent rédiger une fiche RPS pour exprimer les difficultés rencontrées. Cette fiche est transmise à la direction qui se doit répondre à son obligation d'employeur : Assurer la sécurité et de protéger la santé physique et mentale des travailleurs. ***Code du travail, art.L.4121-1 à L.4121-5***
Pour chaque fiche émise, une enquête est menée conjointement par un membre de la direction et un élu du CSE.
Les conclusions et les plans d'actions envisagés sont restitués en réunion plénière aux membres du CSE.

POURTANT, la direction estime que certaines fiches n'ont pas lieu d'être et qu'il n'y aura pas d'enquête de la direction ou refuse qu'un membre du CSE y soit associé.
La direction de l'EFS IDF est donc juge et partie, montrant clairement sa position quant à la politique qu'elle veut mener.
CE QUE PENSE L'UNSA : Les fiches RPS gênent car cet indicateur négatif qui remonte au national est à l'image des dysfonctionnements de la région : Turn over, difficultés de recrutement, départs…

Dossiers de reclassement suite à un avis d'inaptitude déclaré par le médecin du travail

Que propose la direction suite à un avis médical d'inaptitude présenté en réunion ?
Des postes en CDD à des salariés en CDI, des postes de chauffeurs installateur en équipes mobiles de collecte à des secrétaires ou… RIEN !

CE QUE PENSE L'UNSA : La direction ne montre aucune volonté de conserver ses salariés dans les effectifs. La trajectoire poursuivie par la direction mène inéluctablement vers la baisse des effectifs et la dégradation des conditions de travail en Ile-de-France

3/Frais de transport, votre avis nous importe. Participez au questionnaire.

POUR CEUX QUI N'ONT PAS ENCORE RÉPONDU AU SONDAGE FRAIS DE TRANSPORT PROPOSÉ PAR L'UNSA :

Nous vous proposons de répondre à ce questionnaire pour connaître vos remarques et attentes sur la prise en charge à l'EFS de vos frais de transport en fonction de vos moyens de déplacement et de vos besoins en terme de stationnement pour votre véhicule personnel. Sachant que dans certaines régions, les frais de stationnement peuvent faire l'objet d'une participation de l'EFS.

Frais de Transport

A L'UNSA ON S'OCCUPE DE MOI !

Une question ? Contactez-nous : efs@unsa.org

BULLETIN D'ADHÉSION UNSA EFS

L'UNSA s'engage pour VOUS

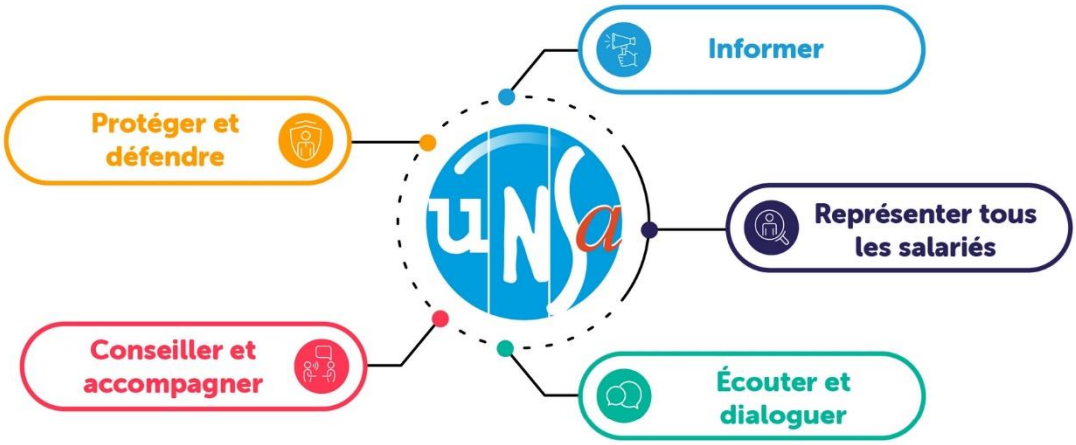

Combien ça coûte ?

Cotisation 80€

soit **27,20€**

après déduction fiscale

Bulletin d'adhésion à adresser à :

efs@unsa.org

à réception de votre bulletin, nous vous guiderons pour le paiement

Délégués Syndicaux IDFR :

Fabienne BIREN (Avicenne)
fabiren3@gmail.com
06 63 18 56 37

Atila BAYRAKTAR (Bichat)
bath06@hotmail.fr
06 16 22 57 18

ÉTABLISSEMENT : EFS région ..... Adhésion : 80 EUROS

Site de rattachement : ..... Fonction : .....

NOM : ..... Prénom : .....

Adresse personnelle : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Tél : ...../...../...../...../..... Email personnel: .....@ .....

Je souhaite représenter les salariés de mon site ou de ma région : OUI / NON

Je souhaite payer par chèque n°...../ par virement
(rayez la mention inutile et à réception de votre bulletin, nous vous indiquerons où envoyer le paiement)

DATE : 2024

COMMUNICATION RÉGIONALE UNSA AVRIL 2024

Voici vos représentants du personnel que vous pouvez solliciter :

Sophie LESOURD
Technicienne EVRY
Trésorière adjointe du CSE

Jean René CRÉTAL
Chauffeur Versailles

Fabienne BIREN
Technicienne AVICENNE
Secrétaire du CSE
Elue à la CSSCT

Aïcha ALHAMID
Technicienne MELUN
Elue au CSEC
Elue à la CSSCTC (national)
Négociatrice au national

Atila BAYRAKTAR
Technicien BICHAT
Secrétaire adjoint du CSE
Secrétaire de la CSSCT

Khadra GUENNAD
ERD VERSAILLES

Sandrine CHENU MEYER
Cadre VERSAILLES IH
Référente harcèlement sexuel

Antoine CABAIL
Technicien HEGP
Trésorier du CSE

Souraya BOUZAIANE
ERD EVRY

Séverine DRAPIER
Technicienne Robert Debré
Elue à la CSSCT

Stéphane MAILLARD
Technicien AVICENNE
Représentant syndical

Laetitia SOLER
Infirmière
EPDI PONTOISE

Blandine MIGNEN
Médecin collecte
CROZATIER

Sophie SCHNADERER
Technicienne AVICENNE

Fouzi ZITOUNI
Chauffeur
Ivry sur Seine

Vos DS de sites : **Versailles** : Jean René CRETAL **Avicenne** : Fabienne BIREN **Trinité** : Naïma BOUFKIR

Pontoise : Laetitia SOLER **Ivry sur Seine** : Martine BELVIGNE **HEGP** : Muriel TOURNIER BEDOUET

Bichat : Atila BAYRAKTAR **Debré** : Séverine DRAPIER **Rungis** : Alexia DINIZ **Mondor** : Peggy GIRARD

Melun/Évry : Sophie LESOURD

Vos délégués syndicaux UNSA IDF : Fabienne BIREN : 06.63.18.56.37 mail : fabiren3@gmail.com

Atila BAYRAKTAR : 06.16.22.57.18 mail : bath06@hotmail.fr